

# **LE PARTENARIAT LOCAL**

*Présenté par M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire Permanent de l'UCT, à l'occasion de la 54<sup>ème</sup> session ministérielle de la CONFEMEN, à Dakar, du 15 au 20 novembre 2010*

---

## **Introduction**

**En 2001, la CONFEMEN définissait la dynamique partenariale en ces termes : « Le partenariat autour et au service de l'école, c'est la recherche permanente d'un consensus, dans un espace de concertation structuré, permettant à tous les acteurs concernés de mettre en commun leurs efforts pour résoudre les problèmes posés».**

**En 2007, quatre recommandations fortes ont été adoptées au rang desquelles, l'application du principe de subsidiarité, de la clarification des rôles et de la subdélégation de compétences et de moyens figuraient en bonne place.**

**Le processus de décentralisation associé au renforcement de la déconcentration en cours dans les pays francophones d'Afrique donne à la dynamique partenariale et aux trois recommandations de la CONFEMEN tout leur sens dans le contexte actuel.**

**En effet, en rapprochant l'administration de la base et en délégrant aux collectivités locales des compétences dans le secteur de l'éducation, les lois de décentralisation ont voulu mettre ces collectivités au cœur de l'éducation qui est à l'origine du devenir de toutes les collectivités.**

**L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), faitière des collectivités locales de l'espace francophone a pris toute la mesure du rôle que les collectivités francophones sont désormais appelées à jouer, et c'est dans cet esprit qu'elle a accompagné ses villes membres à s'engager sur la voie d'un dialogue productif dans le cadre d'un partenariat «Ville et Ecole».**

**Nos propos viseront à mettre en lumière le type de partenariat qui a été conduit au Togo par l'AIMF et l'Union des Communes du Togo (UCT), et qui a permis de fonder un dialogue à quatre, réunissant les collectivités locales, la société civile, l'Etat et le secteur privé, pour réfléchir sur la gestion scolaire partagée.**

## **I./ Le quadrilogue : cadre de dialogue pour le Partenariat Local «Ville et Ecole»**

**Le processus de décentralisation a mis en exergue le fossé qui a depuis toujours existé entre les Collectivités Locales et l'Ecole, et qui, cependant demeurait éludé du fait que le système éducatif relevait exclusivement des compétences de l'Etat.**

**La décentralisation qui repose sur le transfert de certaines compétences du pouvoir central vers les entités décentralisées et**

**qui se fonde sur le respect du principe de la subsidiarité marque la rupture et crée un cadre au partenariat local.**

**Ainsi, l'AIMF et l'UCT, en accord avec le gouvernement togolais ont initié au Togo, en mai 2009, lors d'un colloque national dénommé «Gestion Scolaire Partagée et Entreprenariat des jeunes» un dialogue autour du partenariat qui peut exister entre les différents acteurs du monde de l'éducation.**

**Ce fut l'occasion de s'appuyer sur la définition de la CONFEMEN, 2007, pour faire passer la notion de *gestion scolaire* comme l'exercice de l'autorité politique, économique, administrative et pédagogique dans le cadre de la gouvernance de l'école.**

**Ont participé à ce dialogue, les représentants des collectivités locales (Maires et Présidents de Conseils de Préfectures), de l'Etat (Ministères en charge de l'Education et de la Formation Technique et celui de l'Intérieur, chargée de la Décentralisation et des Collectivités locales), la société civile (Syndicats et associations de parents d'élèves et les élèves) et le monde de l'entreprise.**

**Le dialogue instauré a montré tout d'abord toute l'importance que l'école et la ville peuvent représenter l'une pour l'autre en termes d'espace d'apprentissage, de développement et de culture.**

**Partant d'un tel constat, il est apparu évident que la ville doit se nourrir de l'école, tout comme l'école doit contribuer au développement de la ville.**

**La ville considérée comme espace de vie et de culture doit donner à l'école les moyens de la formation des jeunes, relèves de demain, mais aussi, acteurs majeurs du développement économique et social.**

**Le dialogue qui a pris corps dans le cadre du colloque de mai 2009, s'est poursuivi en 2010, dans le cadre d'une seconde rencontre sur le thème de la «Gestion des infrastructures de proximité».**

**Il convient de rappeler ici que la notion d'infrastructures de proximité s'étend aux équipements scolaires, culturels et sportifs.**

**Parmi les grandes recommandations et conclusions de ces dialogues à quatre, il est ressorti clairement la nécessité d'un dialogue permanent entre ville et Ecole, la coopération entre Ville et Ecole pour la mise en place d'instruments et de structures éducatifs permettant une plus grande ouverture du monde scolaire aux villes et le besoin de réaliser des projets pédagogiques permettant aux villes et à leurs écoles d'éprouver le dialogue partenarial qui s'installe entre elles.**

**Le dialogue «Ville et Ecole» doit permettre une plus grande lisibilité du rôle que l'école doit jouer dans l'équilibre social, dans la formation des citoyens et dans l'ouverture des esprits, étant entendu que l'éducation de la jeunesse constitue un levier pour la société de demain.**

**Du dialogue «Ville et Ecole», il a découlé au-delà d'actes concrets tels que les projets pédagogiques, un projet de charte porté par les villes togolaises et qui sera présenté dans la seconde partie de cette communication.**

## **II./ Projets Pédagogiques et Charte pour la Gestion Scolaire Partagée : Outils de mise en œuvre du partenariat local**

**Le dialogue initié entre les acteurs togolais se veut inclusif. Ce dialogue a mis en exergue des cadres dans lesquels le partenariat revêt un caractère constructif et ouvert.**

**En effet, les projets pédagogiques étaient apparus comme un terrain permettant d'éprouver le partenariat local «Ville et Ecole» en mettant en présence aussi bien les responsables des collectivités locales, les enseignants, les élèves que les acteurs de la société civile, à travers aussi bien les associations de parents d'élèves que des acteurs du secteur privé, dans le seul but de réaliser ensemble des actions entrant dans le cursus de formation de l'élève, citoyen de demain.**

**Au-delà des projets consistant à améliorer tant soit peu le cadre de travail des élèves et des enseignants, de nombreux projets ont visé la formation du jeune citoyen au civisme, mais surtout à l'apprentissage de métiers manuels disparus depuis, du système éducatif national.**

**Cet apprentissage, au-delà de donner au jeune citoyen les connaissances nécessaires pour sa survie en cas de rupture avec le monde éducatif, le prépare à la protection et à l'entretien de son environnement, mais aussi à l'activation de son esprit de créativité.**

**L'approche pédagogique adoptée par les projets met donc en présence le milieu scolaire et les autres acteurs de la collectivité et**

**contribue à l'amélioration du processus enseignement/apprentissage pour produire un changement positif dans le rendement scolaire et l'acquisition de compétences de vie dans plusieurs champs de connaissances et de savoir – faire.**

**La même approche pédagogique permet d'ouvrir l'école aux communautés et de les impliquer dans la gestion, voire la vie pédagogique de l'établissement scolaire.**

**Les projets pédagogiques, dans le cadre du partenariat « Ville et Ecole » au Togo, cherchent à créer les conditions de mise en œuvre des objectifs nationaux, en tenant compte des situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.**

**En s'appuyant sur une démarche participative, le dialogue instauré dans le cadre du partenariat local «Ville et Ecole» recherche une plate – forme permettant à toutes les parties en présence d'apporter leurs contributions intellectuelles, socio - culturelles et matérielles à l'animation de la vie scolaire.**

**Cela suppose la participation des acteurs externes au monde éducatif en complémentarité avec l'enseignant et sous sa responsabilité pédagogique.**

**Tout ceci doit se faire dans un cadre déterminé afin d'éviter les conflits qui peuvent survenir.**

**Le partenariat local suppose également la mise en place d'un plan d'actions cohérentes, articulées entre elles et fédérées autour d'objectifs précis et dont les effets sont évaluables.**

**Enfin, cela nécessite un fonctionnement en équipe responsable, engagée à mener des actions de concert ou en groupe de compétences dans différents domaines, à des périodes bien déterminées.**

**En résumé, le projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du partenariat local doit :**

- **Renforcer le partenariat «Ville et Ecole» dans un contexte de décentralisation,**
- **Appuyer les écoles dans leurs initiatives de développement et de formation des jeunes citoyens,**
- **Promouvoir l'équité, le genre et le rôle de la femme dans l'éducation du citoyen.**

**Au-delà des projets pédagogiques, le dialogue ouvert au Togo a également abouti à l'élaboration d'un projet de charte sur la gestion scolaire partagée et l'entrepreneuriat des jeunes.**

**Dans sa philosophie, ce projet de charte qui pourrait être enrichi et faire l'objet d'appropriation de la part de l'ensemble des partenaires du monde éducatif de la sphère francophone, met en évidence le rôle moteur que les collectivités locales, grâce aux compétences qui leurs sont reconnues par les diverses lois de décentralisation, peuvent jouer dans l'évolution du système éducatif.**

**Partant du principe que la vocation première de l'école est d'être le lieu d'accès à l'éducation et au savoir, qu'elle doit former à la citoyenneté et à la culture du travail, tout en constituant un espace de rencontre des systèmes de valeurs prouvées et partagées, les acteurs du dialogue partenarial ont formulé des recommandations visant à voir davantage les villes s'impliquer dans l'amélioration des conditions d'éducation et de l'entrepreneuriat des jeunes dans leurs espaces respectifs.**

**Deux angles de recommandation ont été dégagés pour sous-tendre le projet de charte.**

**Tout d'abord sous l'angle de la gestion scolaire partagée :**

- **La nécessité de créer un cadre permanent de concertation et d'action entre la Ville et l'Ecole ;**
- **La création d'un fonds communal d'intervention dans l'éducation ;**
- **La sensibilisation des communes aux problèmes liés à l'environnement dans le milieu scolaire (insalubrité, nuisances sonores et de tout genre, etc.) ;**
- **La formation à l'enseignement des activités culturelles, artisanales, culinaires, patrimoniales, touristiques et des arts plastiques ;**
- **L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;**
- **L'encouragement à l'usage des chaînes éditoriales pour la production de ressources éducatives libres ;**
- **La mise en place d'outils de gestion électronique de l'information documentaire comprenant une interface de catalogue d'items pédagogiques ;**
- **L'adoption d'une approche institutionnelle appuyée par des sensibilisations et des formations, pour motiver les acteurs à l'usage des nouvelles méthodologies d'enseignement.**

**Ensuite, sous l'angle de l'entrepreneuriat des jeunes :**

- **La création d'un cadre de concertation entre les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes aux niveaux local et national ;**
- **La mise en place d'un mécanisme favorisant l'accès des jeunes au financement avec une garantie communale ;**

- **La promotion de la formation des formateurs en matière de création d'emploi ;**
- **La création de chantiers – écoles ;**
- **L'ouverture de lignes budgétaires communales pour soutenir la création des emplois jeunes ;**
- **L'aménagement de cadres facilitant l'employabilité des jeunes ;**
- **La création de prix d'excellence au bénéfice de jeunes entrepreneurs ;**
- **Le développement des relations intercommunales en matière de création d'emploi des jeunes.**

**Ce projet de charte, qui est le fruit de ce dialogue partenarial traduit la volonté des villes à intégrer l'école dans leur champ de compétences comme un pôle d'excellence de la formation à la citoyenneté et à l'employabilité des jeunes.**

**Le projet de charte conçoit l'école dans la ville comme un instrument idéal à promouvoir en vue d'un développement urbain durable, porteur d'innovation et de croissance.**

**Dans cet esprit, cinq principes sont proposés pour orienter l'action des villes, à savoir :**

- **L'École dans la Commune et dans toute autre Collectivité territoriale doit être l'un des tous premiers équipements collectifs qui favorisent l'éducation de la jeunesse, sa formation à la citoyenneté, son intégration à la société, son ouverture sur les autres et sur les valeurs, le développement de ses talents, le développement de l'esprit d'équipe et des aptitudes de sociabilité et de partage ;**
- **L'École dans la Commune doit être un cadre de référence des valeurs identitaires et culturelles. Elle doit favoriser la**

**cohésion sociale et exclure toutes les formes de ségrégation et de marginalisation dans le respect de tous les droits humains ;**

- **L'Ecole, tous niveaux confondus, doit, pour la Commune, être un établissement humain public jouissant de toutes les mesures de protection contre les nuisances, la dépravation des mœurs, l'insécurité et la violence et, où doivent se cultiver les vertus de tolérance, de paix, de brassage interculturel entre les ethnies et les peuples ;**
- **L'institution communale et celles en charge de l'Ecole et de la formation des jeunes doivent en étroite collaboration œuvrer ensemble pour faire de l'Ecole le reflet de l'évolution du pays et de son ouverture sur un monde de civilisations et de modernité ;**
- **La Ville et l'Ecole doivent travailler avec les autres partenaires, pour une meilleure adéquation entre les formations et les métiers de la ville.**

### **Conclusion :**

**En guise de conclusion, nous pensons qu'au regard de la démarche mise en œuvre au Togo par l'AIMF et l'UCT, appuyées en cela par l'Etat togolais, le partenariat local semble aujourd'hui la voie la mieux indiquée pour la valorisation du système éducatif et pour assurer une formation adéquate et profitable à la jeunesse.**

**Grâce à un tel partenariat, qui se fonde sur le dialogue et la confiance avec un caractère inclusif, l'Ecole gardera toutes ses lettres de noblesse qui en font un cadre de brassage et un point de passage obligé dans l'émergence du jeune citoyen, acteur du développement local et national.**

**Je vous remercie**